



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.140/4
27septembre 1998

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Monaco, 20-22 octobre 1998

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL PAR LES
GESTIONNAIRES DE TÂCHES**

Table des matières

- I. INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE**
- II. LE TOURISME ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE**
- III. INFORMATION, SENSIBILISATION, EDUCATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION DU PUBLIC**
- IV. LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT**
- V. INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**
- VI. GESTION URBAIN ET RURALE**

SUIVI DE RECOMMANDATIONS

- I. GESTION DE LA DEMANDE EN EAU**
- II. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES**

I. INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

La dernière réunion de la CMDD a permis de valider la démarche et l'avant projet de rapport sur les indicateurs précisant les types d'indicateurs et les correspondances avec les principales problématiques de l'Agenda 21 et Med 21

Elle a recommandé que le groupe de travail utilise les travaux de la CDD-NU dont les tests des indicateurs retenus à l'échelle nationale comme la France et la Tunisie.

A) Rapport d'avancement

1. Progrès et évaluation

Depuis Octobre 1997, le Plan Bleu a analysé différentes listes d'indicateurs comme celle de la CDD-ONU, ainsi que les indicateurs qui ont été développés par le Plan Bleu dans le cadre de ses travaux et dans le cadre du projet sur les Indicateurs de performance environnementale du METAP.

Cette analyse, qui a consisté à évaluer la pertinence et la disponibilité des indicateurs (250), a été facilitée par les études sur les indicateurs et statistiques de l'environnement qui ont été déjà effectuées par le Plan Bleu. Cette analyse a conduit à proposer un premier jeu d'indicateurs à l'atelier de Tunis (juin 1998) au cours duquel ce jeu a été discuté et adopté.

L'atelier de Tunis a eu pour principaux résultats :

- L'adoption d'un cadre de classement des indicateurs du développement durable (en 6 chapitres), qui constituera à la fois la table des matières du rapport sur les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée et un guide pour la sélection du premier jeu commun minimum d'indicateurs ;
- La sélection d'un jeu commun minimum de quelque 75 indicateurs en Méditerranée, dont 39 sélectionnés parmi les 134 IDD-ONU ;
- L'adoption d'une première liste de huit propositions relatives à la mise en œuvre en région méditerranéenne d'indicateurs du développement durable et à leur utilisation, pour approbation ultérieure par la CMDD (en octobre 1998), puis par les Parties Contractantes du PAM en 1999.

Simultanément, depuis 1997, le test des IDD-ONU en Tunisie a été mené par l'OTED, l'IFEN et le Plan Bleu. Les résultats du test qui seront présentés prochainement ont constitué un apport consistant au travail sur le jeu commun.

2. Propositions et recommandations

Au cours de l'atelier, il a été souligné que :

- S La dimension culturelle nécessite une discussion d'experts de haut niveau pour déceler des indicateurs culturels bien reliés à l'environnement et au développement durable ; il sera fait appel, à cet égard, à l'Unesco. Les indicateurs sur les modes de consommation et de production demandent également à être affinés.
- S La mer : il sera demandé aux instances du PAM chargées de MED POL de proposer quelques indicateurs, les plus importants, découlant du travail des 20 dernières années, par exemple sur les pollutions telluriques et sur les eaux de baignade. On

s'efforcera de les produire par pays et selon les zones marines de MED POL. De plus, pour les ressources halieutiques, le CGPM sera approché.

- S Les acteurs et les stratégies : l'importance des acteurs de la société civile dans quelques 10 chapitres de l'Agenda 21, n'est traduite que dans une seule rubrique de la liste des indicateurs. Un examen sérieux nécessite une autre séance de travail.
- S Les échanges et la coopération méditerranéenne devront être aussi complétés.
- S Certaines « indications » à caractère qualitatif (qui ne sauraient être utilement chiffrées) compléteraient les indicateurs en ce qui concerne les normes adoptées dans les pays, l'existence de lois et règlements adéquats ou la ratification d'accords internationaux.
- S Il est jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de concertation sur les points pour lesquels il n'y a pas d'indicateurs proposés et un programme de formation pour les experts et les utilisateurs.

Au cours de l'atelier, le problème des présences aux séances des groupes de travail (financement des déplacements) a également été souligné.

Le compte-rendu détaillé de l'atelier a été envoyé à tous les participants et les conclusions principales sont fournies en annexes.

Le programme d'activités ci-dessous est proposé pour la suite.

3. Programme d'activités

Il a été proposé d'organiser un atelier à Sophia-Antipolis en Septembre 1999 avec le concours de la France.

Pendant ce temps, le Plan Bleu en étroite coopération avec les gestionnaires de tâche et avec les membres du groupe de travail :

- S Affinera les définitions des indicateurs sélectionnés au cours de l'atelier (à partir des fiches qui ont servi de support aux discussions).
- S Précisera, en liaison avec les diverses institutions et experts, les définitions de certains indicateurs (ou fiche-indicateur) qui ont été proposés au cours de l'atelier.
- S Tentera de combler, également avec les institutions et experts concernés, les lacunes en terme d'indicateurs pour certains thèmes.
- S Travaillera, avec les autres groupes de travail de la CMDD, à la définition et à l'élaboration d'indicateurs thématiques.
- S Commencera à calculer les indicateurs sur la base des statistiques disponibles auprès des organisations internationales.
- S Mettra à disposition des pays, si possible sur un serveur internet, aussi bien les fiches « définition » que les premiers indicateurs calculés
- S Réalisera, au fur et à mesure, les éléments d'un rapport sur « les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée ».

4. Informations complémentaires :

Cet atelier s'est réuni à Tunis, les représentants volontaires pour le groupe de travail ayant été dûment invités par lettre du 13 avril 1998, les 9 et 10 juin 1998 sous la présidence des deux gestionnaires de tâche : Tunisie (M. Mohammed Ennabli), France (M. Serge Antoine).

On trouvera ci-joint les éléments issus de l'atelier de Tunis sur les « Indicateurs pour le développement durable en Méditerranée ».

Ces éléments concernent :

- Les premières propositions du groupe de travail.
- Le cadre thématique choisi pour le tronc commun des indicateurs de développement durable de la région méditerranéenne.
- Les indicateurs retenus pour constituer le tronc commun des indicateurs du développement durable à l'échelle nationale pour la région méditerranéenne.
- Le relevé des décisions de l'Atelier.

Le compte rendu détaillé de l'atelier avec le résumé des exposés et des discussions qui ont nourri cet atelier de Tunis sera envoyé ultérieurement aux membres de la CMDD, ou distribué lors de la réunion de la CMDD à Monaco.

Bref Compte Rendu de la réunion de Tunis:

1. Propositions relatives aux Indicateurs pour le développement durable en méditerranée

Depuis la Conférence de Rio, il est attendu des États et de la société civile, que soit présentée régulièrement, au niveau international, la situation de cette région dans la perspective du développement durable. A cette fin, les indicateurs constituent un outil important pour le suivi des grandes évolutions (sociales, économiques et environnementales).

Chaque pays méditerranéen appartient à la planète et gagne à la fois à mieux se situer par rapport au monde et à l'informer de sa situation et de ses efforts en matière de développement durable. La Commission mondiale du développement durable des Nations Unies encourage cette démarche.

La coopération méditerranéenne gagnera à mieux connaître, par les chiffres quand c'est possible, les données communes et les différences de ce qu'on appelle le « Bassin méditerranéen ». La région méditerranéenne, en tant qu'« éco-région », initie une démarche régionale cohérente dans le domaine des indicateurs pour le développement durable, comme elle l'a fait précédemment pour la Convention de Barcelone, le Plan d'Action pour la Méditerranée, l'Agenda MED 21 et la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

Dans chaque pays, à l'échelle nationale par conséquent, les indicateurs peuvent être aussi d'une très grande utilité pour la préparation des actions et des décisions centrales ou décentralisées (collectivités territoriales, entreprises, associations). Les indicateurs qui mesurent la pression, l'état et l'évolution tendancielle, les perspectives possibles et ce que l'on appelle « les réponses », sont de précieux instruments pour les ministères chargés du développement durable, pour les commissions nationales qui assurent une coordination et pour tous les acteurs de développement ou de gestion.

De ce fait, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable

- S reliera bien le système d'indicateurs pour la région à celui des Nations Unies ;
- S dégagera ceux des indicateurs qui sont « d'intérêt méditerranéen »;
- S veillera à bien faciliter la prise en compte du développement durable dans les indicateurs et les statistiques de chacun des pays riverains.

Pour cela, le groupe de travail présente à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable des propositions d'engagement sur les indicateurs qu'elle pourrait transmettre aux Parties Contractantes de la Convention de Barcelone.

A ce stade, elles sont au nombre de 8 :

1. Production d'un rapport basé sur les indicateurs pour le développement durable.
Les États méditerranéens et la société civile mettront en oeuvre une coopération active pour la présentation périodique d'un rapport sur l'état, l'évolution et l'avenir de la région méditerranéenne faisant apparaître l'unité et la diversité des situations et leurs efforts pour le développement durable. Ce rapport sera établi tous les 5 ans : il sera préparé sous la coordination technique du Plan Bleu.
Il sera publié au minimum en français et en anglais. Chaque État méditerranéen s'engagera à en assurer une large diffusion et, si nécessaire, la traduction. Chaque année, l'examen général pourrait être complété par celui des efforts entrepris par un ou deux pays pour promouvoir le développement durable.
2. L'adoption d'un ensemble d'indicateurs communs à toute la région.
75 indicateurs quantifiés, complétés par des fiches d'indications notamment sur les institutions et les normes nationales constituent le tronc commun de l'information pour tous les pays.
Ces indicateurs qui, pour l'essentiel, font partie de la liste des 134 indicateurs des Nations Unies, comprennent aussi des indicateurs plus spécifiques à la région méditerranéenne.
La sélection des indicateurs du tronc commun tient compte à la fois de leur intérêt pour la compréhension d'ensemble du développement durable dans la région mais aussi de la disponibilité des indicateurs dans le plus grand nombre de pays.
Ils sont classés dans un système de 6 chapitres et 30 thèmes définis pour l'essentiel à partir de l'Agenda 21 et de Med 21.
On trouvera, en annexe, la liste des indicateurs retenus et leur classement. Ces indicateurs nationaux seront, pour les pays dont une partie du territoire n'est pas considérée comme méditerranéenne, disponibles et individualisés pour leurs régions méditerranéennes.
3. Suivi et mise à jour du jeu commun d'indicateurs.
Ces indicateurs seront calculés de façon permanente jusqu'à révision éventuelle de leur liste après des réunions méditerranéennes de suivi, sous l'impulsion de la Commission Méditerranéenne de Développement Durable.
Ces réunions permettront des échanges sur les réussites et sur les difficultés de la collecte et de l'interprétation des indicateurs.
4. Amélioration de l'appareil statistique.

Chaque État s'engagera à faire en sorte que les données quantitatives soient disponibles et de meilleure qualité possible et à réaliser des efforts dans ce sens, en particulier en faisant appel aux statisticiens et comptables nationaux.

Certains thèmes sont actuellement assez peu illustrés par les indicateurs prioritaires ; aussi le groupe de travail propose-t-il à la Commission du développement durable de considérer quelques thèmes comme appelant un programme méditerranéen de « rattrapage » faisant en sorte que le thème soit mieux couvert dans les 3, 5 ou 10 ans. Un effort particulier sera fait sur les indicateurs qui évaluent le patrimoine et sur ceux qui identifient les réponses et leur suivi.

5. Formation.

Le calcul de ces indicateurs et leur bonne utilisation impliquent des efforts nationaux que les États, mais aussi les partenaires de la société civile s'engageront à développer. De plus, des sessions de formation seront organisées à l'échelle méditerranéenne pour les opérateurs, pour les statisticiens et pour les utilisateurs d'indicateurs ; le Plan Bleu en sera chargé en fonction des moyens qui lui seront alloués à cette fin, et ce dans le cadre de l'Observatoire Méditerranéenne de l'Environnement et du Développement du PAM .

6. Indicateurs décentralisés.

Dans chacun des pays méditerranéens et sur une base volontaire, on développera des indicateurs adaptés à des territoires plus fins (provinces, aires métropolitaines, zones naturelles, etc..) ou à des secteurs dont les thèmes peuvent appeler des sous-ensembles d'indicateurs ; ce serait le cas, par exemple, des zones littorales.

7. Les observatoires nationaux, quand ils existent, constitueront un élément essentiel de l'ensemble méditerranéen de compréhension du développement durable et de préparation des décisions ainsi qu'un relais utile pour la mise en oeuvre de l'ensemble ainsi engagé.

Des travaux de recherche faisant appel notamment aux universités seront les bienvenus. Ces travaux contribueront à aider à l'identification des bonnes pratiques en Méditerranée.

8. Accès, diffusion, Internet.

Dans chaque pays un effort d'éducation et de sensibilisation sera entrepris pour que l'usage des indicateurs soit plus familier. Cela implique un système convenable de diffusion par différents moyens. Le recours aux réseaux Internet sera, bien entendu, considéré comme un élément essentiel.

2. Cadre thématique adopté des Indicateurs pour le Développement Durable en Méditerranée

1 POPULATION ET SOCIÉTÉ

- 1.1 Démographie et population
- 1.2 Niveau de vie, inégalités sociales, pauvreté, emploi, chômage
- 1.3 Éducation, formation, sensibilisation
- 1.4 Santé, hygiène
- 1.5 Culture
- 1.6 Modes de consommation et de production
- 1.7 Information, communication

2 TERRITOIRE ET ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

- 2.1 Habitat et systèmes urbains
- 2.2 Régions rurales et arides, montagnes et arrière-pays
- 2.3 Littoral et "littoralisation"

3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DURABILITÉ

- 3.1 Économie générale
- 3.2 Agriculture
- 3.3 Pêche, aquaculture
- 3.4 Mines, Industrie
- 3.5 Services, commerce
- 3.6 Énergie
- 3.7 Transports intérieurs et internationaux
- 3.8 Tourisme

4 ENVIRONNEMENT

- 4.1 Eaux douces et eaux usées
- 4.2 Mer
- 4.3 Sols, végétation et désertification
- 4.4 Forêts
- 4.5 Diversité biologique, écosystèmes
- 4.6 Déchets solides, domestiques, industriels et dangereux
- 4.7 Qualité de l'air
- 4.8 Risques naturels et technologiques

5 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : ACTEURS ET POLITIQUES

- 5.1 Acteurs du développement durable
- 5.2 Politiques et stratégies de développement durable

6 ÉCHANGES ET COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE

- 6.1 Echanges commerciaux, zone de libre échange et environnement
- 6.2 Autres échanges méditerranéens
- 6.3 Coopération méditerranéenne dans le domaine de l'environnement et du développement durable

3. Proposition d'indicateurs: tableau suivant regroupent les indicateurs retenus par le groupe de travail:

3. TABLE OF SELECTED INDICATORS DURING THE TUNIS WORKSHOP - JUNE 98-

(The figures in parentheses express respectively the political pertinence and availability for the calculation)

	PRESSURE	STATE	RESPONSE
1 POPULATION AND SOCIETY			
1.1 Demography and population	7. Population growth rate (4,4)		9. Total fertility rate (4,4)
1.2 Standard of life, social inequities, poverty, employment, unemployment		20. Women per hundred men in the labour force (4,4) 228. Social disparity index (4,3)	
1.3 Education, training, sensibilisation	229. School enrolment ratio (net) (4,4)	19. Difference between male and female school enrolment ratios (4,4)	
1.4 Health, public health		24. Life expectancy at birth (4,4) 26. Infant mortality rate (3,4)	
1.5 Culture			
1.6 Consumption and production patterns	47. Annual energy consumption (4,4) 213. Number of passenger cars per 100 inhabitants (4,4)	129. Main telephone lines per 100 inhabitants (3,4)	
1.7 Information, communication			
2 TERRITORY AND HUMAN SETTLEMENTS			
2.1 Habitat and urban systems	34. Rate of growth of urban population (4,4) 206. Loss of arable land caused by the urbanisation (4,2)	37. Percent of population in urban areas (4,4) 39. Floor area per person (3,2)	
2.2 Rural and dry areas, mountains and hinterland	84. Population change in mountain areas (3,4)		208. Existence of program concerning the less favoured rural zones (3,4) (sheet)
2.3 Littoral and "littoralisation"	137. Artificialized coast line / total coastline (4,3) 205. Number of tourists per km of coastline (4,4)	72. Population growth in coastal areas (4,4) 209. Population density on the littoral (4,4) 230. Coastline erosion (4,3) (sheet)	212. Protected coastal area (3,3)
3 ECONOMIC ACTIVITIES AND SUSTAINABILITY			
3.1 Global economy	246. Distribution of GDP (Agriculture, Industry, Services, Tourism) (4,4)	57. External debt / GNP (3,4) 231. Saving / investment (4,3)	59. Environmental protection expenditures as a percent of GDP (4,2) 221. Number of employment linked to the environment (direct and not) (3,1)
3.2 Agriculture	88. Use of fertilisers per hectare of arable land (4,3) 89. Irrigation in percentage of arable land (4,4) 138. Agriculture water demand per irrigated area (4,3)	91. Arable land per capita (4,4) 232. Ratio of agricultural dependence (4,4)	
3.3 Fisheries, aquaculture		217. Fishing production (4,4)	
3.4 Mines, industry	172. Industrial Releases into water (3,2)	52. Intensity of material use (3,3)	151. share of industrial waste water with treatment (4,2)

3. TABLE OF SELECTED INDICATORS DURING THE TUNIS WORKSHOP - JUNE 98-
(The figures in parentheses express respectively the political pertinence and availability for the calculation)

	PRESSURE	STATE	RESPONSE
			233. Number of mines and carries rehabilitated after exploitation (4,2) (sheet)
3.5 Services and trade			
3.6 Energy	234. Energy intensity (4,4)		54. Share of consumption of renewable energy resources (4,3)
	235. Energy balance (3,4)		
3.7 Domestic and international transports	223. Average annual distance covered per passenger car (4,4)	236. Structure of transport by mode (3,4)	224. Share of collective transport (4,4)
		237. Density of the road network (3,4)	
3.8 Tourism	201. Average annual growth rate of lodging capacity (3,4)	198. Share of import covered by the international tourism (3,4)	
4 ENVIRONMENT			
4.1 Freshwater et waste water	65. Annual withdrawals of ground and surface water (4,3)	141. Exploitable water resources per capita (3,2)	23. access to safe drinking water (3,3)
	182. Share of polluted water resources (3,2)	149. Share of distributed water not conform to quality standards (4,2)	70. Wastewater treatment coverage (4,3)
		241. Percent of population served by units distributing not conform safe water (4,2)	146. Index of diversification of water provisioning sources (reuse, desalination, import) (4,3)
4.2 Sea			
4.3 Soils, vegetation and desertification	242. Ratio of land exploitation (4,4)	77. Land use change (4,3)	
		186. Losses of arable land in percentage of the total (4,3)	
4.4 Forests	94. Wood harvesting intensity (3,3)	95. Forest area change (3,4)	97. Protected forest area as a percent of total forest area (4,4)
4.5 Biological diversity, ecosystems	175. Loss of coastal habitats (4,2)	98. Threatened species as a percent of total native species (4,3)	99. Protected area as a percent of total area (4,4)
4.6 Solid, industrial and hazardous waste	108. Generation of industrial and municipal solid waste (4,3)	117. Area of land contaminated by hazardous wastes (4,2) (sheet)	111. Waste recycling and reuse (4,3)
	115. Generation of hazardous wastes (according the definition of Basle Convention) (3,2) (sheet)	244. Distribution of waste (4,3)	243. Percent of population served by a waste collecting service (4,3)
	116. Imports and exports of hazardous wastes (according the definition of Basle Convention) (3,2) (sheet)		245. Minimisation of waste production (3,3) (sheet)
	247. Generation of industrial solid waste (4,3)		
4.7 Air quality	102. Emissions of greenhouse gasses (4,3)	106. Ambient concentrations of pollutants in urban areas (3,3)	107. Expenditure on air pollution abatement (3,1) (sheet)
	103. Emissions of sulphur oxides (4,3)		
	104. Emissions of nitrogen oxides (4,3)		

3. TABLE OF SELECTED INDICATORS DURING THE TUNIS WORKSHOP - JUNE 98-

(The figures in parentheses express respectively the political pertinence and availability for the calculation)

	PRESSURE	STATE	RESPONSE
	105. Consumption of ozone depleting substances (4,2)		
4.8 Natural and technological risks			
5 THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT : ACTORS AND POLICIES			
5.1 Actors of the sustainable development		124. Potential scientists and engineers per million population (2,4)	
5.2 Policies and strategies of the sustainable development			154. Existence of economic tools to recover the water cost in various sector (3,3)
6 EXCHANGES AND COOPERATION IN THE MEDITERRANEAN			
6.1 International trade, Free trade zone and environment	44. Sum of exports and imports as a percent of GDP (3,4)		
6.1 Others mediterranean exchanges	8. Net migration rate (4,3)		
6.2 Mediterranean cooperation in the fields of environment and sustainable development			

4. Relevé des principales décisions ou orientations de l'Atelier de Tunis sur les indicateurs du développement durable

Les principales décisions et orientations prises par l'atelier sont résumées ci-dessous :

1. Adoption d'une première liste de huit propositions relatives à la mise en œuvre en région méditerranéenne d'indicateurs du développement durable et à leur utilisation.
2. Adoption d'un cadre de classement des indicateurs du développement durable (en 6 chapitres).
3. Adoption à ce stade d'une liste de 75 indicateurs nationaux constituant un « tronc commun » pour les indicateurs du développement durable.

En outre quelques décisions ou orientations ont été prises :

4. Saisie de la CMDD du problème des présences aux séances des groupes de travail (financement des déplacements).
5. Accent mis en priorité sur les indicateurs de réponse et de suivi de performance (coût-avantage-efficacité), sur ceux retenus par la Communauté internationale mais aussi intéressant la Méditerranée et sur les indicateurs liés aux analyses prospectives ou aux évolutions tendanciennes.
6. Demande aux représentants des Etats volontaires pour le groupe de travail sur les indicateurs et qui n'auraient pu assister à l'atelier de Tunis (9-10 juin 1998) de bien vouloir adresser au PAM ou au Plan Bleu une note succincte sur les indicateurs du développement durable dans leur pays.
7. Ayant constaté des lacunes dans le choix et la collecte des indicateurs les points suivants doivent être approfondis :
 - La dimension culturelle nécessiterait une discussion d'experts de haut niveau pour déceler des indicateurs culturels bien reliés à l'environnement et au développement durable ; il sera fait appel, à cet égard, à l'Unesco. Les indicateurs sur les modes de consommation et de production demandent également à être affinés.
 - La mer : il sera demandé aux instances du PAM chargées de MED POL de proposer quelques indicateurs, les plus importants, découlant du travail des 20 dernières années, par exemple sur les pollutions telluriques et sur les eaux de baignade. On s'efforcera de les produire par pays et selon les zones marines de MED POL. De plus, pour les ressources halieutiques, le CGPM sera approché.
 - les acteurs et les stratégies : l'importance des acteurs de la société civile dans quelques 10 chapitres de l'Agenda 21, n'est traduite que dans une seule rubrique de la liste des indicateurs. Un examen sérieux nécessite une autre séance de

travail.

- Les échanges et la coopération méditerranéenne devront être aussi complétés.
8. Certaines « indications » à caractère qualitatif (qui ne sauraient être utilement chiffrées) complèteraient les indicateurs en ce qui concerne les normes adoptées dans les pays, l'existence de lois et règlements adéquats ou la ratification d'accords internationaux.
 9. Il est jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de concertation sur les points pour lesquels il n'y a pas d'indicateurs proposés et un programme de formation pour les experts et les utilisateurs.

En ce qui concerne le programme de travail :

- suite à cet atelier et à l'envoi du rapport à tous les membres du groupe de travail et après intégration des corrections, une présentation sera faite à la quatrième réunion de la CMDD à Monaco en octobre 1998.
 - un atelier pourrait être organisé à Sophia-Antipolis en Septembre 1999 (le concours de la France sera sollicité).
 - les conclusions de cet atelier avec des recommandations plus spécifiques nous seront soumises à la onzième réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone en 1999.
10. Pendant ce temps, le Plan Bleu
Affinera les définitions des indicateurs sélectionnés au cours de l'atelier (à partir des fiches qui ont servi de support aux discussions).
 - Précisera, en liaison avec les diverses institutions et experts, les définitions de certains indicateurs (ou fiche-indicateur) qui ont été proposés au cours de l'atelier.
 - Tentera de combler, également avec les institutions et experts concernés, les lacunes en terme d'indicateurs pour certains thèmes.
 - Travaillera, avec les autres groupes de travail de la CMDD, à la définition et à l'élaboration d'indicateurs thématiques.
 - Commencera à calculer les indicateurs sur la base des statistiques disponibles auprès des organisations internationales.
 - Mettra à disposition des pays, si possible sur un serveur internet, aussi bien les fiches « définition » que les premiers indicateurs calculés
 - Réalisera, au fur et à mesure, les éléments d'un rapport sur « les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée ».

II. LE TOURISME ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

1. Principaux problèmes et résumé des recommandations précédentes :

Lors de son établissement à Rabat en décembre 1996, la Commission Méditerranéenne de Développement Durable a sélectionné les domaines d'étude les plus importants en Méditerranée pour l'instauration d'un processus de développement durable.

Le tourisme, par son importance économique et sociale et par ses impacts sur l'environnement, a été retenu pour être l'objet d'un travail approfondi devant aboutir à des recommandations à soumettre à la 5^{ième} réunion de la CMDD en juin 1999.

Dès la 2^{ième} réunion de la CMDD en mai 1997 à Majorque, l'Espagne, gestionnaire de tâche, a proposé un programme de travail axé d'une part sur les types de destinations (consolidées, dégradées, émergentes) et, d'autre part, sur l'industrie du tourisme (tour-opérateurs, hôteliers, etc.) ainsi que sur le rôle de la société civile dans ce secteur.

La 3^{ième} réunion de la CMDD (octobre 1997, Sophia-Antipolis) a permis au groupe de travail de mieux sérier les problèmes et de se mettre d'accord sur une procédure et une méthode de travail. Celle-ci reposait sur l'établissement de questionnaires afin de collecter l'information qui servirait de base à la tenue d'un atelier, à l'issue duquel des propositions seraient formulées. La procédure prévoyait des réunions restreintes d'experts pour la conception des questionnaires et du programme de l'Atelier.

2. Progrès et évaluation

Deux réunions restreintes d'experts se sont tenues, l'une à Monaco en décembre 1997 et l'autre à Sophia-Antipolis en avril 1998. Entre temps, en février 1998 à Athènes, s'est déroulée une réunion technique consultative avec les gestionnaires de tâches de la CMDD. Ces diverses rencontres ont permis de :

- mieux définir les objectifs de l'activité,
- établir une démarche de travail cohérente et progressive (réaliser une note de problématique, concevoir les questionnaires et identifier les destinataires, élaborer la trame de l'Atelier basé sur des échanges d'expériences, à partir des résultats de celui-ci élaborer des recommandations).

D'une manière générale, une démarche participative est privilégiée tout au long de l'activité : consultations d'experts, recueil d'avis et de suggestions, échanges d'expériences ; confrontations et débats, puis consensus.

Les questionnaires, spécifiques à chaque type de destinataire, ont été adressés de mi-mai à fin juillet (en fonction de la nomination plus ou moins tardive des experts) aux experts désignés par les pays, aux ONG membres de la CMDD, à des tour-opérateurs et à des fédérations d'hôteliers.

Les réponses vont fournir la base du travail de l'Atelier qui se tiendra à Antalya (Turquie) du 17 au 19 septembre 1998, et dont les objectifs principaux sont :

- d'identifier les problématiques et les principales conditions qui pourraient permettre

d'articuler au mieux tourisme et développement durable en Méditerranée et

- d'aider le groupe de travail à définir la suite de son activité et un premier ensemble de recommandations.

La coopération avec les membres de la CMDD a permis la réalisation d'une série d'études de cas qui serviront de base d'information pour les groupes de travail. Elles ont d'ailleurs permis de rassembler d'intéressantes informations sur le cadre géographique, les facteurs d'attractivité, les principaux acteurs, l'organisation du marché, la rétrospective du développement touristique, la régulation du système, les outils pour le développement touristique et son intégration dans le développement durable, les évolutions en cours, les enjeux pour l'avenir et enfin les enseignements de l'étude de cas.

Ces études de cas concernent :

Les Iles Baléares, l'Estartit et la gestion de la réserve marine des Iles Medes, la Municipalité de Calvia-Baléares, le Programme ECOTUR (**Espagne**), Vendres, le Parc Naturel Régional du Luberon, le Territoire de Belgodère (**France**), **la Principauté de Monaco**, la Côte adriatique slovène (**Slovénie**), l'Archipel de Cres-Losinj (**Croatie**), la Zone côtière de Saranda-Butrinti (**Albanie**), le Projet de développement touristique d'Antalya-Sud (**Turquie**), la Péninsule d'Akamas (**Chypre**), la Côte nord-ouest (**Libye**), Djerba (**Tunisie**), le Parc National d'el Kala (**Algérie**), Agadir (**Maroc**).

3. Organisation de l'atelier:

L'atelier d'Antalya, auquel ont été invités tous les membres de la CMDD ainsi que des représentants d'organisations internationales, de tour-opérateurs et de fédérations d'hôteliers, se déroulera comme suit :

Séance plénière du jeudi 17 septembre

L'objectif de cette journée est d'examiner les défis et les enjeux que soulève la bonne intégration du tourisme dans le développement durable en Méditerranée. Des exemples de politiques, à différentes échelles, illustreront l'importance de ces questions et le type de réponses apportées.

Travail en groupes du vendredi 18 septembre

Le tourisme méditerranéen est très diversifié. Les situations sont multiples et à chaque type de destination correspond une logique d'acteurs, une problématique et des possibilités de réponses différentes.

Le premier objectif du travail en groupes est de réaliser, pour chacun de ces grands types, un diagnostic en identifiant les tendances actuelles et les conflits prévisibles, les problèmes et les enjeux ainsi que les processus d'évolution et les acteurs impliqués. Des études de cas illustrant ces différentes situations seront présentées.

Dans un deuxième temps, les groupes identifieront les éléments de réponses possibles que les acteurs publics ou privés pourraient promouvoir en faveur d'une meilleure intégration du tourisme dans le développement durable.

En fin d'après midi, les groupes seront invités à établir un premier ensemble de propositions sous forme de sélection d'indicateurs, de recommandations à débattre, et de suites possibles au travail de l'activité.

Séance plénière du samedi 19 septembre

La dernière demi-journée permettra de présenter et discuter les résultats du travail des groupes et les premières conclusions de l'Atelier.

4. Programme d'activités

A l'issue de l'atelier d'Antalya, un rapport sera produit pour présentation à la CMDD d'Octobre 1998. Il sera diffusé aux participants deux semaines avant la réunion de Monaco.

original anglais

III. INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le groupe thématique a été étoffé de manière à inclure davantage de membres. Le représentant officiel du CREE (co-gestionnaire de tâche) a été remplacé par sa directrice Mme Christina Daoussis.

Il convient de noter que l'objet du groupe thématique est d'obtenir, que soit à titre officiel ou officieux, un appui et une reconnaissance auprès des instances, forums et réunions politiques internationaux. L'exemple peut-être le plus encourageant en est la 4ème conférence ministérielle "L'environnement pour l'Europe" qui s'est tenue à Arhus (Danemark), en juin 1998, et où la "Convention sur l'accès à l'information, la participation du public à la prise de décision et l'accès à la justice dans les questions environnementales" a été signé par 35 pays et la Communauté européenne. Parmi ces signataires, neuf sont des Parties à la Convention de Barcelone.

Depuis la dernière réunion du groupe thématique (10 décembre 1997) ses membres ont adopté et proposé ce qui suit:

a. Compte tenu de la diversité des conditions prévalant dans les pays méditerranéens, les futures étapes du groupe thématique devraient être ambitieuses tout en restant réalistes, et fondées sur une méthodologie et un calendrier clairement définis et strictement respectés. Une démarche par étapes devrait être proposée, sans compromettre toutefois l'objet ultime du processus participatif.

b. Il conviendrait d'établir un bilan d'ensemble de la situation juridique et institutionnelle actuelle touchant les questions liées à la participation dans les pays méditerranéens, ce qui constituerait une contribution précieuse, et ce pour autant que des fonds soient disponibles pour mener à bien cette tâche. Ce bilan permettrait de mieux appréhender la situation et également de montrer aux gouvernements quelle est la méthodologie suivie par le groupe thématique. Ensuite, des recommandations devraient être formulées et débattues concernant les ajustements à opérer au niveau national. Pour cette étude, les gestionnaires de tâches s'efforceront de réunir des fonds auprès de sources extérieures.

c. Un matrice ou manuel pertinent recensant les meilleures pratiques d'association des ONG au processus participatif en Méditerranée devrait être élaboré, examiné et évalué. Le MIO-ECSDE s'est chargé de faciliter cette tâche en mettant au point et en diffusant parmi les ONG un questionnaire assorti d'une analyse. Des fonds sont également à trouver pour l'élaboration et la publication du document.

d. Il incombe de diffuser des renseignements et un enseignement sur les outils de participation, méthodes et techniques d'information existants en vue de recueillir des avis et d'engager des concertations, et ce de préférence au moyen de publications, de CD-ROM et de séminaires.

e. Pour délivrer efficacement une information au grand public sur l'état de l'environnement et les mesures prises pour le réhabiliter, une exposition soigneusement préparée présentant l'état du milieu méditerranéen et les mesures et rouages en place devrait être organisée au niveau régional.

f. Les gestionnaires de tâches devraient s'évertuer à mobiliser des fonds suffisants auprès de toutes les sources possibles afin d'assurer la bonne marche du groupe thématique.

Les principales activités menées par le groupe thématique depuis la troisième réunion de la CMDD (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997) sont brièvement récapitulées ci-dessous:

14-18 novembre 1997, Tunis (Tunisie)

XI^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, organisée par le PAM/PNUE

Présentation et approbation du rapport de la CMDD et du Bilan diagnostique transfrontière comportant des éléments sur la participation du public

6-7 décembre 1997, Porto Carras (Grèce)

Atelier des ONG méditerranéennes sur l'éducation et la participation en matière d'environnement, organisé par le MIO-ECSDE

Elaboration de la position des ONG méditerranéennes devant être présentée à la Conférence internationale de l'UNESCO

Evaluation de la situation touchant les questions d'éducation, d'information, de sensibilisation du public en matière d'environnement dans les pays méditerranéens

Présentation des travaux du groupe thématique aux représentants de 50 ONG méditerranéennes

8-12 décembre 1997, Thessalonique (Grèce)

Conférence internationale "Environnement et société: éducation et sensibilisation du public à la durabilité", organisée par l'UNESCO et le gouvernement grec

(Le MIO-ECSDE assumait le secrétariat de la Conférence internationale)

Événement marquant de la décennie sur la question

Déclaration de Thessalonique

10 décembre 1997, Thessalonique (Grèce)

Réunion du groupe thématique, organisée par le MIO-ECSDE de concert avec le CREE, avec le concours du PAM/PNUE

5 février 1998, Athènes (Grèce)

Réunion consultative technique concernant les activités des gestionnaires de tâches et les groupes de travail thématiques de la CMDD

Rapport succinct sur les activités du groupe thématique concernant l'information, la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en matière d'environnement

Poursuite des travaux du MIO-ECSDE sur la question de la participation du public et la recherche d'un consensus lors de l'élaboration de plans de développement durable (l'accent étant mis sur le tourisme insulaire) dans le cadre du programme SUDECIR (appuyé par la DG XI de la Commission européenne)

Parmi les futures activités programmées du groupe thématique:

- Le **rapport final du groupe thématique** en est à son dernier stade et sera distribué à ses membres pour évaluation avant la **réunion informelle du groupe thématique** qui se tiendra le 19 octobre 1998 à l'occasion de la réunion de la CMDD à Monaco. De même, le projet de questionnaire destiné à obtenir les renseignements indispensables à l'élaboration d'un manuel exposant les meilleures pratiques d'association des ONG au processus participatif en Méditerranée sera finalisé lors de cette réunion.
- La présentation du rapport final du groupe thématique aura lieu en décembre 1998, lors d'une réunion du groupe thématique organisée parallèlement à l'atelier du MIO-ECSDE sur la promotion de l'éducation et de la sensibilisation du public à l'environnement et à la durabilité en Méditerranée (Athènes, 17-18 décembre 1998).
- La publication des Lignes directrices sur la participation du public pour contribuer à l'organisation de tables rondes sur la question de la participation avec divers partenaires en Méditerranée a été reportée. Ces Lignes directrices, auxquelles le MIO-ECSDE met actuellement une dernière main avec l'appui du PAM/PNUE, seront achevées d'ici la fin 1998.

Les travaux du groupe ont été jusqu'à présent assumés par le MIO-ECSDE sans qu'il bénéficie d'aucun concours spécifique. La réunion de Thessalonique n'était qu'en partie financée par le PAM/PNUE. Il a été proposé et accepté que les travaux du groupe soient financés sur le budget du PAM/PNUE, mais cet accord ne s'est pas encore concrétisé.

original anglais**IV. LIBRE-ECHANGE ET ENVIRONNEMENT**

Lors de la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable tenue à Sophia Antipolis en octobre 1997, à la suite du retrait de la FEI (Malte), le Liban a proposé et les participants ont accepté que ce pays assume la fonction de gestionnaire de tâches pour le thème "Libre-échange et environnement".

Le Ministère libanais de l'environnement a commencé à travailler sur ce thème au niveau national en coopération avec le programme Capacity 21 du PNUD. Plusieurs réunions ont été organisées avec le Ministère de l'économie et du commerce, la Chambre de commerce, et des organisations concernées pour coordonner les activités relatives à l'étude. On s'est également efforcé d'établir une coordination entre l'étude de la CMDD et les études de cas du METAP sur le thème "commerce et environnement".

Pour mettre en oeuvre efficacement cette activité, le Ministère de l'environnement a financé une étude visant à définir les activités et la portée des travaux pour le thème "libre-échange et environnement en Méditerranée". Une équipe de consultants locaux a établi un cahier des charges à cette fin.

En janvier 1998, le PAM/PNUE a fourni au gestionnaire de tâches un soutien financier pour couvrir certaines des activités se rapportant au thème du libre-échange.

En février 1998, une réunion consultative technique s'est tenue à Athènes afin de discuter des activités respectives des gestionnaires de tâches et des groupes thématiques de la CMDD. Au cours de la réunion, le gestionnaire de tâches libanais a présenté un rapport sur l'état d'avancement des activités examinées et un programme de travail concernant le thème du libre-échange. Il a été précisé que le Plan Bleu et le Secrétariat du PAM/PNUE à Athènes constitueraient les Centres d'appui. A l'issue du débat, les participants sont convenus qu'un groupe d'experts se réunirait à Genève et qu'en outre une réunion du groupe de travail serait organisée à la fin septembre 1998 à Beyrouth (Liban).

Un questionnaire a été mis au point et adressé essentiellement aux membres du groupe. Il était destiné à recueillir des renseignements sur des questions économiques et environnementales des pays méditerranéens. A la demande du gestionnaire de tâches, les membres de la CMDD ont désigné un point focal technique (économiste ou économiste de l'environnement) pour remplir les questionnaires. Malheureusement (au moment de la rédaction du présent rapport, au 02.09.98), on ne disposait que d'un nombre restreint de réponses reçues de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'UE, du Liban, de la Tunisie et de la Turquie.

Une première présentation des activités de la CMDD dans l'ensemble de la Méditerranée a été effectuée dans le cadre de l'atelier d'efficacité conjointe organisé par le programme Capacity 21, par Sustainable Business Associate et par la Chambre de commerce internationale, les 7 et 8 mai à Beyrouth.

Le 18 mai 1998, une réunion de réflexion intensive d'une journée a été organisée à Genève en collaboration avec le PAM/PNUE. Financée par l'Unité d'Athènes, cette réunion avait pour objet d'esquisser un cadre d'activités devant permettre de mieux appréhender les grandes questions et problèmes majeurs liés au développement des initiatives de libre-échange ainsi que leur pertinence pour le contexte spécifique à la Méditerranée. Lors de la réunion, les diverses activités mentionnées dans le questionnaire ont été soigneusement examinées et évaluées, et plusieurs observations ont été formulées. Il a été proposé que le questionnaire ventile le PIB total d'un pays afin d'y inclure des éléments spécifiques et davantage de catégories de produits au sein d'un secteur donné. Les restrictions apportées à chacune de ces catégories devraient être spécifiées en termes de contraintes législatives, économiques ou autres, ce qui contribuerait à préciser les produits susceptibles d'être largement exportés mais se heurtant à telle ou telle entrave. De plus, s'agissant de l'intensité d'importation, il a été proposé de la ventiler de manière à ce qu'elle englobe davantage de catégories sensibles, ce qui aiderait à cerner les débouchés commerciaux de certains produits en Méditerranée, notamment de ceux qui sont privilégiés pour des raisons écologiques ainsi que de ceux qui font actuellement l'objet de négociations en raison des pressions qu'ils font peser sur l'environnement.

Il a été noté que le questionnaire adoptait une approche globale des produits en s'en tenant essentiellement aux politiques commerciales et qu'il convenait d'accorder davantage d'attention aux questions d'environnement, ce qui ferait ressortir combien le libre-échange et la nature de la consommation peuvent aggraver ou atténuer, de manière directe ou indirecte, l'acuité des problèmes d'environnement.

Les données économiques recueillies grâce au questionnaire pourraient servir à établir des corrélations avec d'autres données environnementales (biodiversité, zones humides, qualité de l'eau, etc.). Les données économiques pourraient comprendre les outils, instruments ainsi que l'aide financière octroyée pour combattre les répercussions du libre-échange sur l'environnement, ce qui permettrait de trouver un équilibre entre commerce et environnement dans le cadre d'accords de libre-échange.

Les renseignements complémentaires qui pourraient être nécessaires comporteraient des mesures prises au titre d'une intervention directe en faveur de l'environnement afin de maîtriser la dégradation occasionnée par le libre-échange, telles que le conditionnement, les éco-labels, les normes d'environnement, et des mesures indirectes comme l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau, etc.

Du débat sur les enjeux méditerranéens et les problèmes environnementaux qui y sont liés, il est clairement ressorti que le groupe de travail concerné de la CMDDD devrait procéder tout d'abord à une sélection d'une gamme de produits restreinte mais très représentative pour s'attaquer aux questions du commerce et de l'environnement; les participants à la réunion ont estimé qu'il convenait d'accorder toute l'attention voulue aux mesures d'accompagnement nécessaires en faveur de pays en développement partenaires, conjointement aux aspects d'échelle (nationale, locale, d'entreprise, etc) et à la typologie de pays en rapport avec les échanges commerciaux (pour la sélection de cas pilotes), sans négliger le sujet crucial de l'information et de la communication aux acteurs méditerranéens concernés. Pour éviter les doubles emplois et tirer parti des expériences acquises dans l'ensemble du monde, il a été décidé de commencer par une bonne analyse des cas bilatéraux et multilatéraux en cours afin d'en dégager des enseignements pour la Méditerranée.

Enfin, il a été convenu qu'une note d'orientation serait préparée avant l'atelier prévu à Beyrouth à la fin septembre.

Compte tenu de l'important appui technique et financier qu'appelle un tel sujet, il a été établi un document de projet sur l'initiative du Liban concernant "la promotion d'une synergie entre commerce et environnement en Méditerranée". Les résultats que l'on en escompte devraient comprendre notamment l'achèvement du travail proposé qui permettra de définir les répercussions de l'environnement sur les exportations et des premières mesures fondamentales pour accroître l'accès au marché. Ces résultats permettront aussi de fournir aux principaux acteurs concernés un logiciel d'appui à la décision intégrant les politiques économique/environnementale et des outils de gestion. Ce document a été soumis pour examen au programme MEDA/SMAP de la CE en juin 1998. Il serait nécessaire d'explorer des sources complémentaires de financement avec d'autres membres.

Le 28 juillet 1998, une séance de présentation conduite par le Ministre de l'environnement a été organisée en collaboration avec le programme Capacity 21. Elle avait pour objet d'offrir un panorama de la CMDDD et des résultats des travaux réalisés, et d'exposer les activités proposées pour l'étude de cas portant sur le Liban. D'autres ministères libanais, des ambassades, des organisations internationales, des ONG, des associations du secteur privé, des médias et d'autres acteurs concernés ont assisté à cette présentation et ont pris une part active aux débats.

Dans le même contexte, le Ministère de l'environnement, de concert avec le programme Capacity 21, prépare actuellement une étude de cas sur le thème : "Libre-échange et exportations libanaises dans une perspective environnementale". Il est prévu que cette étude démarrera à la mi-septembre.

Le 24 août 1998, une réunion d'experts s'est tenue à Marseille; elle était organisée par le Plan Bleu au titre de réunion préparatoire à la réunion du groupe de travail de la CMDDD en septembre. Un document de base intitulé "Libre-échange et environnement: une problématique pour la Méditerranée" a été rédigé par un consultant. Cette réunion avait principalement pour objet d'élargir et d'approfondir la réflexion, de recueillir les vues de certains experts qualifiés et de fournir une orientation pour la réunion de Beyrouth. Il a été décidé que, lors de l'examen des relations entre libre-échange et environnement, toute l'attention requise serait accordée à l'agriculture, aux modes de consommation, aux décisions macro-économiques et à leurs incidences aux niveaux micro-économique/local, ainsi qu'aux politiques et mesures d'accompagnement et à leur impact sur une stratégie euro-méditerranéenne.

Parallèlement à toutes ces activités, de nombreuses réunions se sont tenues avec la CESAO (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de l'ONU) afin de coordonner les activités de la CMDDD et de ladite Commission. Il a été convenu que la coopération démarrera par une participation active à la réunion de septembre et à des cours de formation que la CESAO organisera au début 1999 sur le thème du libre-échange et de l'environnement.

La prochaine étape consistera en la réunion du groupe de travail "Libre-échange et environnement" de la CMDDD qui se tiendra à Beyrouth les 29 et 30 septembre 1998. Assisteront

à cette réunion, en dehors des membres du groupe de travail, des experts internationaux qui présenteront les expériences acquises dans ce domaine par leurs organisations respectives. Les frais de la réunion seront pris en charge par les Centres d'appui, le Ministère de l'environnement et le programme Capacity 21.

Le rapport de la réunion ainsi que le programme d'activités sur ce thème de la CMDD seront établis juste après la réunion et adressés aux participants deux semaines avant la 4ème réunion de la CMDD.

V. INDUSTRIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
(RAPPORT À SOUMETTRE PLUS TARD)

original anglais

VI. GESTION URBAINE ET RURALE

Renseignements généraux

1. La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a décidé que l'une de ses priorités de travail porterait sur la question de la gestion rurale et urbaine dans le cadre du développement durable en région méditerranéenne. A cette fin, elle a créé un groupe de travail parmi ses membres. La fonction de gestionnaire de tâches du groupe est assumée par l'Egypte, et l'appui technique est fourni par les Centres d'activités régionales (CAR) du Plan Bleu (PB), du Programme d'actions prioritaires (PAP) et de la Télédétection de l'environnement (TDE).
2. Le groupe a tenu un certain nombre de réunions consultatives, le plus souvent en marge des réunions de la CMDD organisées au cours de la période 1997-1998, en se fondant principalement sur des études connexes menées sous la coordination du CAR/PB. A la dernière réunion de l'Unité MED des directeurs de CAR et des gestionnaires de tâche, qui a eu lieu à Athènes au début février 1998, il a été décidé qu'une réunion technique d'experts se tiendrait à Split les 24 et 25 juin 1998. Leur tâche consistait à conseiller le gestionnaire de tâches et les cadres des Centres sur les questions se posant actuellement dans ce domaine et à les aider à établir un programme de travail assorti d'un calendrier à l'intention du groupe.
3. Les objectifs de la réunion pouvaient se résumer comme suit:
 - ! appréhender l'évolution des mouvements urbains/ruraux;
 - ! passer en revue les actions concrètes se rapportant à la gestion urbaine/rurale dans la région; et
 - ! préparer des recommandations pertinentes à l'intention de la CMDD et des Parties contractantes.
4. Lors des débats, diverses questions ont été soulevées et des propositions avancées:
 - ! les experts devraient prendre une part active dans le cadre de réunions d'experts comme dans celui de la préparation d'études approfondies;
 - ! identifier les acteurs concernés;
 - ! la gestion urbaine devrait tenir dûment compte de l'économie, des transports et de l'écologie;
 - ! les autorités locales devraient être plus étroitement associées aux politiques en question;
 - ! le rôle des villes dans le développement régional devrait être renforcé;
 - ! il convient de s'attacher à la surveillance permanente des évolutions touchant les utilisations du sol;
 - ! le groupe se doit de tirer parti des nombreuses études déjà existantes;
 - ! il incombe de définir avec davantage de précision le rôle de la CMDD à ce sujet;
 - ! identifier de bonnes pratiques dans la région et les faire largement connaître;
 - ! entreprendre des actions pilotes;
 - ! établir la typologie de situations dans la gestion urbaine/rurale;
 - ! recruter autant des experts du Nord que du Sud; et
 - ! adopter la position selon laquelle les activités menées sur ce thème ne devraient pas prendre fin en 1999 quand les recommandations seront adoptées par la CMDD.

5. Plusieurs documents avaient été préparés et ont été présentés à la réunion. Ils portaient sur les sujets suivants: "Urbanisation, développement rural et environnement en Méditerranée: situation et perspectives", une sorte d'étude de faisabilité pour l'activité du groupe de travail; "Espace rural et relations urbaines/rurales en Méditerranée: état des connaissances" et "Zones naturelles, zones marginales, littoralisation: état des connaissances".

6. Outre ce qui précède, plusieurs autres communications/études de cas ont été présentées: fichiers sur des zones urbaines/rurales de l'Espagne, de l'Egypte et de la Tunisie, avec recours à de longues séries de données historiques, et présentation d'une méthode utilisée à cette fin.

7. Lors du débat qui a suivi, plusieurs remarques importantes ont été faites concernant:

- ! la zone à envisager pour l'étude. Si l'espace littoral méditerranéen et le territoire national sont à prendre en compte, quel est alors, du moins dans certains pays, l'espace non méditerranéen national?
- ! définition de la zone littorale dans ce contexte;
- ! confusion entre monde rural (connotation culturelle) et monde agricole (connotation économique);
- ! nécessité d'étudier pareillement les questions démographiques parmi les structures sociales;
- ! un seuil de 10 000 habitants est-il assez valable pour étudier les agglomérations urbaines;
- ! importance des échelles de temps.

L'accent a également été mis sur la nécessité d'étudier simultanément les systèmes locaux et nationaux, d'un point de vue scientifique et pratique, d'adopter une approche non seulement géographique mais aussi économique de la dimension régionale et d'étudier soigneusement les questions institutionnelles.

Le schéma ci-après a été proposé en vue de préciser les aspects scientifiques et pratiques des travaux à venir:

Connaissances	Actions publiques
Mondiales Régionales ! Nord ! Sud et Est Régionales/locales	Etats Autorités locales ONG <u>Questions prioritaires</u>
Evolutions: rétrospectives et prospectives Impacts et risques (sols fertiles, littoral)	Intégration dans différents territoires Exemples: ! bonnes pratiques ! Outils ! planification urbaine ! protection du potentiel agricole ! protection du littoral ! dynamisation de l'arrière-pays
Mondiales et nationales ! gestion des données ! analyse et interprétation	

8. Parmi les autres questions abordées, celle de l'agriculture et des politiques afférentes a été évoquée, de même que le système d'information approprié.

9. Compte tenu du déroulement de la 5ème réunion de la CMDD en juin 1999, il a été convenu que se tiendrait en avril 1999 un atelier comportant la présentation de rapports nationaux sur la gestion urbaine/rurale. A cette fin, il conviendrait d'établir les documents suivants:

! une brève note de synthèse (4 à 6 pages) rédigée par une équipe de consultants Nord/Sud et le Plan Bleu avant la fin septembre 1998. Elle devrait être considérée comme une introduction au mandat assigné aux rapports nationaux.

! Le mandat assigné aux rapports nationaux devrait être prêt avant la réunion de la CMDD à Monaco (20-23 octobre 1998). Ce mandat devrait tenir compte des rapports nationaux établis pour Habitat II en vue d'éviter que les travaux ne se recourent.

! Les rapports nationaux pour l'atelier d'avril 1999 (qui sera organisé en Egypte ou en Bosnie-Herzégovine), qui seront préparés par un expert de chaque pays membre de la CMDD choisi par le point focal correspondant.

10. Les rapports nationaux devraient comporter quatre grands éléments:

les gros problèmes se posant dans les pays sur la base des problèmes prioritaires recensés dans l'étude de faisabilité. tels que:

- > population, démographie, migrations
- > développement socio-économique des grandes agglomérations urbaines
- > compétition pour l'eau, terre et relations entre zones urbaines et rurales
- > développement socio-économique des zones rurales
- > zones naturelles, marginales, insulaires et de l'arrière-pays
- > urbanisation des zones côtières.

Mise en oeuvre de politiques visant à:

- > planification urbaine
- > la protection du littoral
- > la protection du potentiel agricole
- > la dynamisation des zones marginales et de l'arrière-pays

Mécanismes de coordination

- > effets du manque de coordination
- > exemples et bonnes pratiques

Actions nécessaires

- > Pour une amélioration de l'intégration et de l'efficacité
- > Pour une meilleure participation d'autres acteurs, à savoir de la société civile.

11. Les participants ont proposé le calendrier ci-après pour les activités sus-mentionnées:

!	Note de synthèse	fin septembre 1998
!	Mandat assigné aux rapports nationaux	20 octobre 1998
!	4ème réunion de la CMDD	20-22 octobre 1998
!	Contrats passés avec les experts nationaux pour établir les rapports nationaux	novembre 1998
!	Rapports nationaux	février 1999
!	Rapport de synthèse	mars 1999
!	Atelier	avril 1999
!	Recommandations à la CMDD	mai 1999
!	5ème réunion de la CMDD	juin 1999

! Réunion des Parties contractantes

octobre 1999

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DÉJÀ ADOPTÉES :

I. GESTION DE LA DEMANDE EN EAU

La dernière réunion de la CMDD a permis de valider le constat¹ selon lequel des économies importantes d'eau pouvaient être envisagées en Méditerranée par une meilleure gestion des demandes en eau.

Elle a recommandé que les travaux du groupe se concentrent sur l'évaluation des stratégies de gestion de la demande en eau et approfondissent la faisabilité plus concrète des recommandations formulées aux Parties contractantes.

1. Progrès et évaluation

Depuis Octobre 1997, de nombreuses communications, notamment du Plan Bleu, lors de réunions internationales telles que la Conférence Mondiale de l'Eau tenue à Paris en mars 1998 ou la réunion d'experts de Milan² ont été l'occasion, de discuter et de valider le constat et l'importance de mieux connaître et évaluer les politiques de gestion des demandes.

Ainsi, la conférence de Paris, réunissant plus de 80 pays, a confirmé, au niveau mondial, les options prises par la CMDD, en définissant un programme d'actions prioritaires en trois axes :

- i. améliorer les connaissances des ressources en eau et des usages
- ii. favoriser le développement des capacités institutionnelles et humaines
- iii. définir des stratégies pour une gestion durable de l'eau et identifier les moyens appropriés

Dans cette perspective, un programme de travail est proposé ci-dessous.

2. Programme d'activités

La suite de l'activité de la CMDD devrait conduire à une première évaluation des stratégies mises en oeuvre en Méditerranée pour une meilleure gestion des demandes.

Pour cela, il est proposé de réaliser un premier bilan, en Méditerranée, des expériences et stratégies de gestion des demandes en eau mises en oeuvre, notamment dans le secteur agricole et urbain.

Ce bilan serait réalisé à deux échelles et à partir des actions suivantes :

1. A l'échelon régional :

Synthèse régionale des connaissances sur les stratégies mises en oeuvre en Méditerranée pour une meilleure gestion des demandes en eau. Cette synthèse sera réalisée par le Plan Bleu en coopération avec le PAP et reposera essentiellement sur :

¹ Etabli notamment lors de l'atelier de Fréjus en Septembre 1997

² Workshop on « policies and regional instruments for sustainable Management of Water Resources in the Mediterranean Region », Milan, 27-28 March 1998

- S Synthèse à caractère bibliographique
- S Interview d'organismes internationaux
- Quelques études de cas

Cette synthèse devrait déboucher sur les principaux enjeux en Méditerranée d'une meilleure gestion des demandes (politiques en oeuvre, interaction avec les différentes politiques sectorielles, freins et limites d'application, ..) et pourrait être présentée à la prochaine réunion de la CMDD en 1999.

Les études de cas permettront notamment d'appréhender, les conditions de mise en oeuvre d'alternatives pour une meilleure gestion des demandes, et les enjeux de telles alternatives (volumes d'eau économisables, analyse coût-avantage, conditions de mises en oeuvre). Elles devraient être choisies dans chacun des 4 groupes de pays définis par le groupe de travail de la CMDD. Il est proposé de commencer par la Tunisie pour mettre au point la méthodologie à reproduire dans les autres études de cas.

Pour ce volet, et pour tenir compte de l'expérience accumulée par de nombreux acteurs spécialisés dans le secteur de l'eau, il est proposé de travailler en étroite collaboration avec les acteurs spécialisés dans ce domaine : institutions internationales (FAO, Commission Européenne, BEI, Banque Mondiale, CIHEAM, Institut Mondial de l'Eau, réseau SEMIDE,) et de valoriser le travail réalisé par ailleurs par le Plan Bleu (programme METAP, indicateurs).

2. A l'échelon national : analyse des politiques de gestion de la demande en eau

Sur deux pays (Tunisie, Liban), on approfondira l'analyse des politiques influençant la gestion des demandes en eau :

- définition d'une méthodologie d'évaluation des stratégies de gestion des demandes en eau (définition d'indicateurs et des termes de référence des études nationales ;)
- étude documentaire dans le pays,
- analyse critique de(s) politique(s) influençant la demande en eau décrivant :
 - la situation actuelle : contexte physique, humain, et économique de la gestion de l'eau.
 - les institutions et l'organisation de la gestion de l'eau : les différents acteurs concernés de façon directe ou indirecte par la gestion de l'eau, leurs domaines d'intervention et leurs moyens d'action.
 - les enjeux de la gestion de l'eau sur la base des analyses prospectives nationales.
 - les stratégies nationales poursuivies et celles projetées : objectifs, priorités, programmes d'action, coût et financement de la politique, coopération internationale.
- synthèse

Pour ce volet, un financement a été sollicité auprès de la France (Direction de l'Eau, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse) et est en cours d'examen. D'autres sources de financement pourraient être utiles et la coopération des membres de la CMDD est nécessaire. Les études nationales pourraient être confiées à des consultants nationaux sous la coordination du Plan Bleu.

Pays couverts par divers programmes

Groupes	CE, Polagwat	METAP	suivi CMDD eau	
1 : Others	TK ; IT	TK ; SL ; CR ; BO ; AL		
2 : ES ; LB ; MO ; CY ; SY	ES	LB ; CY ; MO	LB	
3 : IL ; TN ; MA ; DZ	IL ; TN	TN ; DZ	TN	
4 : EG ; LY ;	EG	EG		

II. GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES
(RAPPORT À SOUMETTRE PLUS TARD)